

Boralex annonce les résultats de son troisième trimestre

Montréal, le 9 novembre 2016 - Boralex inc. (« Boralex » ou la « Société ») (TSX: BLX) annonce aujourd'hui les résultats de son troisième trimestre clos le 30 septembre 2016. Ainsi, la Société enregistre des produits de la vente d'énergie stables à 53,9 M\$ (ou en hausse de 2 % à 66,2 M\$ selon la consolidation proportionnelle), une diminution de 11 % de son BAIIA(A) à 24,6 M\$ (ou en baisse de 8 % à 35,2 M\$ selon la consolidation proportionnelle) alors que sa marge du BAIIA(A) passe de 51 % en 2015 à 46 % en 2016 (ou de 59 % à 53 % selon la consolidation proportionnelle).

Commentant les résultats du trimestre ainsi que les accomplissements récents, M. Patrick Lemaire, président et chef de la direction de Boralex a indiqué que : « En dépit de ces résultats en deçà de nos attentes qui s'expliquent par des facteurs météorologiques sur lesquels nous n'avons aucun contrôle, nous poursuivons l'exécution de nos projets tout en continuant de bonifier notre portefeuille de projets. Les ajouts en la matière au troisième trimestre offrent également des perspectives de croissance soutenue à moyen terme. Plus encore, nous disposons d'une excellente flexibilité financière qui nous permettra de réaliser notre portefeuille de projets à des rendements supérieurs à notre coût en capital, continuant ainsi de créer de la valeur pour nos actionnaires ».

Ainsi, en date d'aujourd'hui Boralex détient 224 MW de projets en construction, incluant les projets éoliens en France annoncés aujourd'hui, soit Le Pelon (10 WM) et Chemin de Grès (30 MW). Considérant ces ajouts ainsi que d'autres opportunités de croissance non encore identifiées, Boralex estime qu'elle atteindra son objectif de plus de 1 650 MW à la fin de 2020, soit l'équivalent d'une croissance de près de 50 % par rapport au niveau actuel. De plus, dans le contexte d'un environnement réglementaire en évolution en France, la Société confirme qu'elle possède 87 MW de projets prêts à construire, détenant des droits d'interconnexion ainsi que d'un tarif fixe à prix déterminé. Enfin, Boralex anticipe que d'ici la fin l'année, 200 à 250 MW supplémentaires de ses projets auront obtenu des contrats à long terme en France, bénéficiant d'un tarif d'achat à prix indexé.

FAITS SAILLANTS FINANCIERS

Selon la consolidation proportionnelle, la production d'électricité et les produits de la vente d'énergie sont en augmentation comparativement au même trimestre en 2015, reflétant notamment la contribution des six nouveaux sites mis en service au second semestre de 2015 ainsi que la contribution d'un nouveau site éolien mis en service en France au début du mois d'août 2016. Toutefois, au niveau du BAIIA(A), la contribution de ces nouveaux sites n'a pas su compenser l'impact de conditions climatiques nettement moins favorables, principalement pour les sites éoliens existants en France ainsi que pour les centrales hydroélectriques américaines. Selon les normes IFRS, la production d'électricité et les produits de la vente d'énergie sont relativement stables tandis que le BAIIA(A) diminue de l'ordre de 11 % (de 27,7 M\$ à 24,6 M\$).

La marge brute d'autofinancement de Boralex se chiffre quant à elle à 13,2 M\$ au 30 septembre 2016 (9,4 M\$ selon la consolidation proportionnelle) comparativement à 31,8 M\$ (17,2 M\$ selon la consolidation proportionnelle) pour la période de trois mois close le 30 septembre 2015. Finalement, le résultat net attribuable aux actionnaires de Boralex se traduit par une perte de 10,4 M\$ (0,16 \$ par action) comparativement à une perte de 15,4 M\$ (0,32 \$ par action) en 2015. Selon la méthode de consolidation proportionnelle, le résultat net attribuable aux actionnaires de Boralex se traduit par une perte de 16,8 M\$ (0,26 \$ par action) comparativement à une perte de 15,4 M\$ (0,32 \$ par action) l'année dernière.

FAITS SAILLANTS FINANCIERS (en millions de dollars, sauf la production, la marge de BAIIA(A) et les montants par action)	Périodes de trois mois closes les 30 septembre			
	2016	2015	2016	2015
	IFRS		Consolidation proportionnelle ⁽¹⁾	
Production (GWh)	457,7	458,4	572,0	563,3
Produits de la vente d'énergie	53,9	53,9	66,2	65,1
BAIIA(A) ⁽²⁾	24,6	27,7	35,2	38,4
Marge du BAIIA(A) (%)	46	51	53	59
Résultat net	(9,9)	(14,9)	(16,2)	(14,9)
Résultat net attribuable aux actionnaires	(10,4)	(15,4)	(16,8)	(15,4)
Par action (de base et dilué)(\$)	(0,16)	(0,32)	(0,26)	(0,32)
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation	12,2	22,2	9,6	7,8
Marge brute d'autofinancement ⁽³⁾	13,2	31,8	9,4	17,2

FAITS SAILLANTS FINANCIERS (en millions de dollars, sauf la production, la marge de BAIIA(A) et les montants par action)	Périodes de neuf mois closes les 30 septembre			
	2016	2015	2016	2015
	IFRS		Consolidation proportionnelle ⁽¹⁾	
Production (GWh)	1 845,0	1 542,7	2 222,5	1 959,4
Produits de la vente d'énergie	224,9	184,6	265,6	229,3
BAIIA(A) ⁽²⁾	142,2	115,5	174,0	147,3
Marge du BAIIA(A) (%)	63	63	66	64
Résultat net	6,1	(13,9)	(0,3)	(13,9)
Résultat net attribuable aux actionnaires	2,8	(16,4)	(3,5)	(16,4)
Par action (de base et dilué) (\$)	0,04	(0,34)	(0,05)	(0,34)
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation	116,7	84,3	123,6	81,5
Marge brute d'autofinancement ⁽³⁾	100,2	91,3	107,9	87,4

(1) Ces chiffres sont ajustés en consolidation proportionnelle et cette mesure n'est pas conforme aux IFRS. Se référer aux rubriques *Conciliations entre IFRS et Consolidation proportionnelle* et *Mesures non conformes aux IFRS* dans le rapport intermédiaire disponible sur le site web de Boralex (boralex.com) et de SEDAR (sedar.com).

(2) Le BAIIA(A) représente le bénéfice avant impôts, intérêts et amortissement, ajustés pour inclure d'autres éléments. Pour plus de détails se référer à la rubrique *Mesures non conformes aux IFRS* dans le rapport intermédiaire disponible sur le site web de Boralex (boralex.com) et de SEDAR (sedar.com).

(3) Cette mesure est une mesure non conforme aux IFRS. Pour plus de détails, se référer à la rubrique *Mesures non conformes aux IFRS* dans le rapport intermédiaire disponible sur le site web de Boralex (boralex.com) et de SEDAR (sedar.com).

FAITS SAILLANTS DE L'EXPLOITATION

Sur le plan de l'exploitation, outre la mise en service du site éolien français de Touvent (14 MW) au début du mois d'août 2016, Boralex a procédé au cours du trimestre à l'acquisition d'un portefeuille de projets de près de 200 MW éolien situé en France et en Écosse incluant le projet Les Moulins du Lohan (51 MW en France) pour lequel la construction a déjà débuté. De plus, Boralex a été sélectionnée comme partenaire de la Nation Innue afin de réaliser le projet Apuiat,

un parc éolien de 200 MW sur les terres publiques de la municipalité de Port-Cartier dans la région de la Côte-Nord au Québec. Pour mener à bien ce projet d'envergure, Boralex s'associera avec Systèmes d'énergie renouvelable Canada inc. (« RES ») afin de mettre à contribution leur expérience et savoir-faire respectif dans le développement, la conception et la construction de projets en énergie renouvelable. Ce bloc avait été octroyé à La Nation Innue dans le cadre de la politique énergétique 2006-2015.

PERSPECTIVES

L'exercice 2016 donnera lieu à une solide croissance des résultats d'exploitation du secteur éolien de Boralex, comme en font foi les résultats des neuf premiers mois terminés le 30 septembre 2016.

D'ici la fin de l'exercice 2016, deux autres sites éoliens totalisant 22 MW seront mis en service, soit le site de 10 MW de Port Ryerse en Ontario et la première phase de 12 MW du site Plateau de Savernat, en France. De plus, Boralex a confirmé l'exercice de son option visant l'acquisition d'une participation économique de 25 % dans le projet éolien de 230 MW Niagara Region Wind Farm, en Ontario, dont la clôture aura lieu le 31 décembre 2016. La mise en service a eu lieu le 30 octobre 2016.

DECLARATION DE DIVIDENDES

Le conseil d'administration de la Société a autorisé et déclaré un dividende trimestriel de 0,14 \$ par action ordinaire. Ce dividende sera versé le 15 décembre 2016 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 30 novembre 2016. Boralex désigne ce dividende comme étant un « dividende déterminé » en vertu du paragraphe 89 (14) de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada) et de toutes les dispositions législatives provinciales applicables aux dividendes déterminés.

À PROPOS DE BORALEX

Boralex développe, construit et exploite des sites de production d'énergie renouvelable au Canada, en France et aux États-Unis. Un des leaders du marché canadien et premier acteur indépendant de l'éolien terrestre en France, la Société se distingue par sa solide expérience d'optimisation et sa base d'actifs dans quatre types de production d'énergie – éolienne, hydroélectrique, thermique et solaire. Boralex s'assure d'une croissance soutenue grâce à son expertise et sa diversification acquises depuis vingt-cinq ans. Les actions et les débentures convertibles de Boralex se négocient à la Bourse de Toronto sous les symboles BLX et BLX.DB.A respectivement. Pour de plus amples renseignements, visitez www.boralex.com/ ou www.sedar.com.

MISE EN GARDE A L'EGARD D'ENONCES PROSPECTIFS

Certaines déclarations contenues dans ce communiqué, incluant celles ayant trait aux résultats et au rendement pour des périodes futures, constituent des déclarations prospectives fondées sur des prévisions actuelles, au sens des lois sur les valeurs mobilières. Boralex tient à préciser que, par leur nature même, les déclarations prospectives comportent des risques et des incertitudes et que ses résultats, ou les mesures qu'elle adopte, pourraient différer significativement de ceux qui sont indiqués ou sous-entendus dans ces déclarations, ou pourraient avoir une incidence sur le degré de réalisation d'une projection particulière. Les principaux facteurs pouvant entraîner une différence significative entre les résultats réels de la Société et les projections ou attentes formulées dans les déclarations prospectives incluent, mais non de façon limitative, l'effet général des conditions économiques, les fluctuations de diverses devises, les fluctuations des prix de vente d'énergie, la capacité de financement de la Société, les changements négatifs dans les conditions générales du marché, les règlementations affectant son industrie, la disponibilité et l'augmentation des prix des matières premières ainsi que certains autres facteurs énumérés dans les documents déposés par la Société auprès des différentes commissions des valeurs mobilières.

À moins d'indication contraire de la Société, les déclarations prospectives ne tiennent pas compte de l'effet que pourraient avoir sur ses activités, des transactions, des éléments non récurrents ou d'autres éléments exceptionnels annoncés ou survenant suite à ces déclarations.

Aucune assurance ne peut être donnée quant à la concrétisation des résultats, du rendement ou des réalisations, tels qu'ils sont formulés ou sous-entendus dans les déclarations prospectives. Le lecteur est donc prié de ne pas accorder une confiance exagérée à ces déclarations prospectives. À moins de n'y être tenue, en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, la direction de Boralex n'assume aucune obligation quant à la mise à jour ou à la révision des déclarations prospectives en raison de nouvelles informations, d'événements futurs ou d'autres changements.

MESURES NON CONFORMES AUX IFRS

Le rapport intermédiaire contient une section intitulée « Mesures non conformes aux IFRS ». Afin d'évaluer la performance de ses actifs et de ses secteurs d'activité, Boralex utilise en IFRS et en consolidation proportionnelle le BAIIA(A) et la marge brute d'autofinancement comme mesures de performance. Le BAIIA(A) représente le bénéfice avant impôts, intérêts et amortissement, ajusté pour inclure d'autres éléments. La marge brute d'autofinancement correspond aux flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation avant la variation des éléments hors caisse liés aux activités d'exploitation.

La direction est d'avis que ces mesures représentent des indicateurs financiers largement utilisés par les investisseurs pour évaluer la performance d'exploitation et la capacité d'une entreprise à générer des liquidités à même ses activités d'exploitation. Ces mesures, non conformes aux IFRS, sont tirées principalement des états financiers consolidés intermédiaires non audités, mais n'ont pas un sens normalisé prescrit par les IFRS ; par conséquent, elles pourraient ne pas être comparables aux résultats d'autres sociétés qui utilisent des mesures de performance portant des noms similaires.

CONSOLIDATION PROPORTIONNELLE

Le rapport intermédiaire contient également une section intitulée « Conciliations entre IFRS et Consolidation proportionnelle », dans laquelle les résultats des Coentreprises détenues à 50 % par Boralex sont traités comme s'ils étaient consolidés proportionnellement plutôt que comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence requise par les IFRS. Selon la méthode de consolidation proportionnelle, qui n'est plus permise en vertu des IFRS, les postes Participations dans les Coentreprises et Quote-part des profits (pertes) des Coentreprises sont éliminés et remplacés par la part de Boralex (50 %) dans tous les postes aux états financiers (revenus, dépenses, actifs et passifs). Étant donné que c'est sur la base de la consolidation proportionnelle que Boralex collige l'information sur laquelle elle fonde ses analyses internes et ses décisions stratégiques et opérationnelles, la direction a jugé pertinent d'intégrer cette section « Consolidation proportionnelle » afin de faciliter la compréhension des investisseurs quant aux retombées concrètes des décisions prises par la Société. Ainsi, les tableaux inclus dans cette section présentent une conciliation des données conformes aux IFRS et à celles présentées en fonction de la consolidation proportionnelle.

– 30 –

Pour de plus amples renseignements :

Relations avec les médias

Julie Cusson
Directrice, Affaires publiques et communications
Boralex Inc.
(514) 985-1353
julie.cusson@boralex.com

Relations avec les investisseurs

Marc Jasmin
Directeur, Relations avec les investisseurs
Boralex Inc.
(514) 284-9868
marc.jasmin@boralex.com